

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2023



MAIRIE DE RÉGUSSE
83630
N° de la délibération :
2023-057

L'an deux mil vingt-trois et le huit du mois de novembre, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune de Régusse, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Renée JEANNERET, Maire.

Etaient présents : Renée JEANNERET Maire, Alain FILIPPI, Catherine DAGUET, Franck MATHIEU, Michel GANDON, Jean-Pierre LION, Karine CHAMPIE adjoints, Alain BROSSARD, Danielle STAES, Laura BONHOMME, Régis AMIOT, Manon PETERS, Valérie PEY-PATIN, Benjamin RODSPHON, Arlette DURIEZ, René BONNET, Gérard DARRIGOL, Pascale DUBUC, Nadine QUENNESSON, et conseillers municipaux.

Absents excusés : Josiane BRENIER (pouvoir à René BONNET), Reynald CADORET (pouvoir à Pascale DUBUC), Michel PETIT (pouvoir à Renée JEANNERET), Cindy OLIVIER (pouvoir à Gérard DARRIGOL)

Absents : NEANT

Nombre de conseillers en exercice	Quorum nécessaire	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers représentés	Nombre de conseillers votants
23	12	19	4	23

Objet de la délibération : Convention de cinéma itinérant – Commune de Régusse/Ligue de l'Enseignement « FOL du Var ».

Le Maire expose,

Qu'il convient maintenant un point cinéma sur la commune.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de mettre en place convention entre la commune et La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var afin de déterminer le rôle de chaque partie et les conditions d'organisation des projections cinématographiques sur la commune.

Madame le Maire ajoute que l'objectif de cette convention est de pouvoir offrir à la population de la commune de REGUSSE une programmation cinématographique régulière, d'actualité, de qualité et accessible au plus grand nombre en adéquation avec l'importance et les moyens de la commune poursuivant ainsi les actions éducatives et culturelles déjà mises en place depuis de nombreuses années au travers des différents circuits itinérants et des différentes salles fixes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention circuit cinéma «itinérant» avec La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var pour le point de projection se trouvant sur la commune Place Féodale à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 renouvelable par tacite reconduction ainsi que toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an ci-dessus,

¹Le Maire,
Renée JEANNERET



Le secrétaire de séance
Laura BONHOMME

Accusé de réception en préfecture
083-218301026-20231108-DEL 2023-057-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023